

**Interreg**  
**France - Suisse**

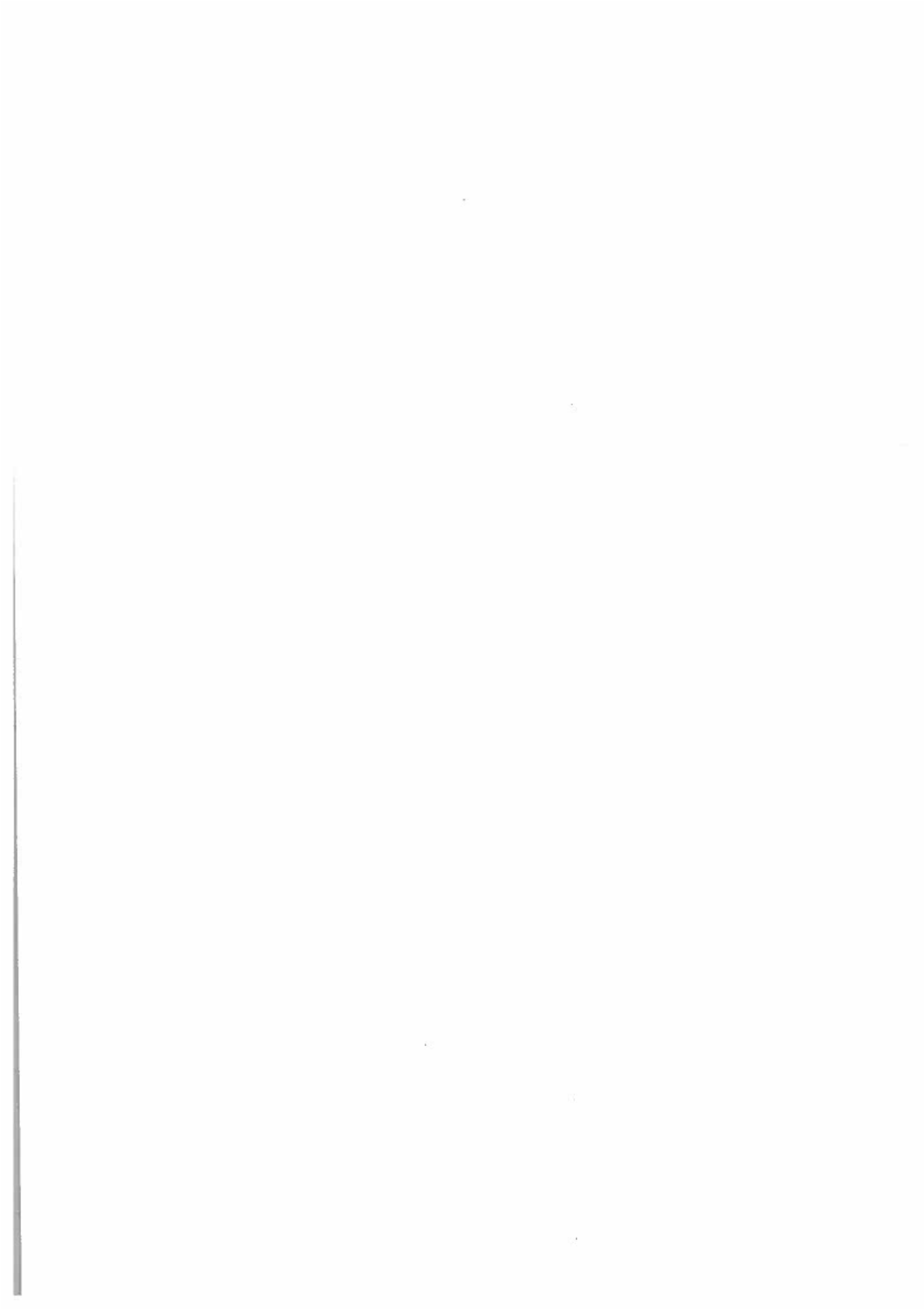


Un territoire transfrontalier,  
des projets partagés

[www.interreg-francesuisse.org](http://www.interreg-francesuisse.org)

## **Programme de coopération territoriale européenne Interreg V France-Suisse 2014-2020**

Consultation écrite du 19 janvier 2018  
Projet PROXICONSO  
Procès-verbal de décision



En concertation avec la Coordination régionale Interreg (CRI) une consultation écrite du Comité de suivi a été organisée par l'Autorité de gestion le 19 janvier 2018 (annexe 5) afin de se prononcer sur la programmation du projet PROXICONSO.

En effet, la programmation de ce projet n'a pas pu être arbitrée en Comité de suivi le 23 novembre 2017, faute de consensus de ses membres.

A la demande du Département de l'Ain, les chefs de file du projet PROXICONSO ont apporté des précisions, exposées en annexes 3 et 4 du présent document.

**Ont donné une réponse favorable à cette consultation écrite pour le 6 février 2018 :**

- Le Département du Doubs (annexe 6)
- Le Département de Haute-Savoie (annexe 7)

**Sans réponse des autres partenaires du programme, leur avis est considéré comme favorable.**

## Présentation du projet et de son instruction

Nom du projet		Proxiconso	
Identifiant SYNERGIE		3532	
Nom du chef de fil FR		GENEVOIS FRANÇAIS PÔLE METROPOLITAIN	
Nom du chef de file CH		CANTON DE GENEVE	
Durée du projet	Date de démarrage	2017-01-01	Nombre de mois
	Date d'achèvement	2019-12-31	
Axe du programme		AXE 2 : Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel	
Objectif spécifique du programme		OS 5 = Structurer des démarches intégrées d'aménagement du territoire favorisant l'économie d'espace et la qualité de l'air	

	Date de demande de subvention	Date d'attestation de dépôt	Date d'accusé réception de dossier complet
France	06/06/2017	19/06/2017	31/10/2017
Suisse	06/06/2017		07/07/2017

### Partenaires du projet

	Organisme du partenaire	Forme juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Chef de file F	GENEVOIS FRANÇAIS PÔLE METROPOLITAIN	Pouvoir public local	Public	FRANCE	Rhône-Alpes	Haute-Savoie
Chef de file CH	République et canton de Genève. Département Présidentiel	Pouvoir public régional	Public	SUISSE	Région lémanique	Genève
Partenaire CH	République et Canton de Genève, Département de la Sécurité et de l'Economie, Direction Générale du Développement Economique, de la Recherche et de l'Innovation	Pouvoir public régional	Public	SUISSE	Région lémanique	Genève
Partenaire CH	République et canton de Genève. Département de l'Aménagement, du logement et de l'énergie-Office de l'urbanisme	Pouvoir public régional	Public	SUISSE	Région lémanique	Genève

## Résumé du projet

### Objectifs principaux du projet :

Préciser les stratégies d'aménagement commercial des territoires qui composent le Grand Genève de manière cohérente et réaliste et assurer leur déclinaison dans les documents de planification. Ce travail permettra d'alimenter la prochaine génération du Projet de territoire Grand Genève (en 2020).

Assurer la vitalité commerciale et l'emploi local.

Favoriser l'animation et l'attractivité des centres urbains du Grand Genève, en lien avec l'armature urbaine proposée dans le projet de territoire Grand Genève 2016-2030.

Répondre aux besoins et aspirations des habitants en matière commerciale.

Anticiper l'évolution des tendances de consommation.

Agir sur la préservation des ressources foncières naturelles et agricoles ainsi qu'en faveur de la qualité de l'air

Assurer une meilleure coordination entre l'urbanisation commerciale et la mobilité.

### Actions principales du projet :

Action 1 : Réalisation d'une enquête permettant de recueillir et analyser des données précises concernant la consommation des ménages sur le territoire du Grand Genève. Cette enquête sera menée à l'échelle du Grand Genève et par sous-territoires.

Action 2 : Élaboration de stratégies d'aménagement commercial au sein du Grand Genève à travers :

- La constitution du Schéma métropolitain d'aménagement commercial du Genevois français (SMAC), qui sera porté par le Genevois français, Pôle métropolitain dans le cadre de son InterSCOT, afin de garantir une déclinaison de cette stratégie commerciale à l'échelle de chacun des 8 SCOT qui composent le territoire du Genevois français.

- L'approfondissement de la stratégie commerciale du Canton de Genève : gestion des implantations commerciales dans le cadre du Plan directeur cantonal, mise en place d'un observatoire du commerce dans le cadre de la stratégie économique cantonale et de son plan d'action commerces.

Enfin, des recommandations pour préciser l'armature commerciale à l'échelle de l'ensemble du Grand Genève.

### Résultats attendus :

- Meilleure connaissance de la réalité des flux commerciaux dans le Grand Genève : pratiques de consommation, types de biens, déterminants d'achats etc.

- Evolution des documents d'urbanisme réglementaires pour mieux intégrer les questions commerciales.

- Meilleure coordination des stratégies d'aménagement commercial des territoires français, vaudois et genevois du Grand Genève

### Objectifs du programme de coopération :

Le projet répond aux objectifs du programme : en effet, en améliorant la connaissance des flux de consommation et en permettant la mise en œuvre de stratégies d'aménagement commercial plus efficaces, le projet permettra de limiter l'étalement urbain et de réduire l'impact environnemental des projets

### Plan de financement (en €)

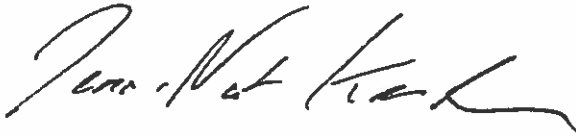

	FRANCE		SUISSE		Total	
	en €	%	en €	%	en €	%
Auto-financement	65 214,66	35.00	289 313,19	62.00	354 527,85	54.30
<b>GENEVOIS FRANÇAIS PÔLE METROPOLITAIN</b>	<b>65 214,66</b>	<b>35.00</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>	<b>65 214,66</b>	<b>9.99</b>
République et Canton de Genève, Département de la Sécurité et de l'Economie, Direction Générale du Développement Economique, de la Recherche et de l'Innovation	0,00	0.00	140 198,35	30.04	140 198,35	21.47
République et canton de Genève Département présidentiel	0,00	0.00	46 657,42	10.00	46 657,42	7.15
République et canton de Genève Département de l	0,00	0.00	102 457,42	21.96	102 457,42	15.69
FEDER	121 112,95	65.00	0,00	0.00	121 112,95	18.55
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	177 321,00	38.00	177 321,00	27.16
Total des financements	186 327,61	28.54	466 634,19	71.46	652 961,80	100.00
Total éligible	186 327,61	100.00	466 634,19	100.00	652 961,80	100.00

### Plan de financement (en CHF)

	FRANCE		SUISSE		Total	
	en CHF	%	en CHF	%	en CHF	%
Auto-financement	71 736,13	35.00	318 244,50	62.00	389 980,63	54.30
<b>GENEVOIS FRANÇAIS PÔLE METROPOLITAIN</b>	<b>71 736,13</b>	<b>35.00</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>	<b>71 736,13</b>	<b>9.99</b>
République et Canton de Genève, Département de la Sécurité et de l'Economie, Direction Générale du Développement Economique, de la Recherche et de l'Innovation	0,00	0.00	154 218,18	30.04	154 218,18	21.47
République et canton de Genève Département présidentiel	0,00	0.00	51 323,16	10.00	51 323,16	7.15
République et canton de Genève Département de l	0,00	0.00	112 703,16	21.96	112 703,16	15.69
FEDER	133 224,25	65.00	0,00	0.00	133 224,25	18.55
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	195 053,08	38.00	195 053,08	27.16
Total des financements	204 960,38	28.54	513 297,58	71.46	718 257,96	100.00
Total éligible	204 960,38	100.00	513 297,58	100.00	718 257,96	100.00

<b>Avis du pré-comité pour un passage au Comité de suivi du 23 novembre 2017</b>	Favorable
<b>Avis du pré-comité sur le dossier</b>	Favorable sous réserve de compléments
<b>Avis du comité de suivi</b>	Ajournement
<b>Avis du comité de suivi consulté par écrit le 19 janvier 2018</b>	Favorable

A Besançon, le

<p><b>Monsieur Jean-Nathanaël KARAKASH</b></p> <p>Conseiller d'Etat République et Canton de Neuchâtel, Vice-président de la CRI</p> 	<p><b>Monsieur Patrick AYACHE</b></p> <p>Vice-Président Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, Autorité de gestion</p> 
---	---

**Annexes :**

1. Motivations du Département de l'Ain suite au Comité de suivi du 23 novembre 2017
2. Sollicitation des chefs de file par l'Autorité de gestion (Secrétariat conjoint FR)
3. Réponse du chef de file français : Pôle Métropolitain du Genevois français
4. Réponse du chef de file suisse : République et Canton de Genève
5. Consultation des membres du Comité de suivi par l'Autorité de gestion
6. Avis du Département du Doubs
7. Avis du Département de Haute-Savoie

## 1. Motivations du Département de l'Ain suite au Comité de Suivi du 23 novembre 2017

**De :** funazzi christine [mailto:christine.funazzi@ain.fr]  
**Envoyé :** lundi 18 décembre 2017 10:55  
**À :** HILAND Hervé  
**Cc :** bettu brigitte  
**Objet :** Proxiconso - avis du Département de l'Ain

Lors du Comité de programmation Interreg du 23 novembre 2017 le Département de l'Ain a indiqué ne pas soutenir le projet « Proxiconso ».

Cette position affirmée a surpris les membres du comité de programmation, arguant qu'au moment du pré-comité, ce projet n'avait pas fait l'objet de remarques laissant entrevoir un avis contraire à la programmation de ce projet.

Or, le Département de l'Ain ainsi que d'autres membres du pré-comité du 28 septembre avaient exprimé des réserves sur :

- 1. Le choix de l'objectif spécifique identifié en amont :

axe 4 « Favoriser l'emploi et accompagner la mobilité de la main d'œuvre », OS8 « Soutenir le développement de services de proximité dans l'objectif de favoriser l'activité économique ».

Puisqu'il était expliqué dans la fiche action que le projet consistait d'une part à recueillir des données précises concernant la consommation de biens sur le territoire du Grand Genève, à définir le schéma métropolitain d'aménagement commercial du Genevois français, et nourrir la stratégie commerciale du canton de Genève, les membres du pré-comité ont estimé qu'il s'agissait là plutôt d'aménagement du territoire que d'accès à l'emploi, ou de développement de service de proximité.

Les deux porteurs ont entendu cette préoccupation et ont inscrit leur projet dans une démarche d'aménagement du territoire et ont poursuivi leur demande de programmation.

- 2. La notion « d'observatoire du Grand Genève » :

Dans la fiche détaillé du projet il est indiqué dans les actions : « mettre en œuvre la mesure n°1 du Plan d'action commerce du Canton de Genève, qui vise à mettre sur pied un observatoire du commerce genevois. Le plan d'action commerce constitue l'un des axes de la stratégie économique cantonale. »

Les membres du comité technique (dont l'Ain) ont regretté que l'observatoire du commerce soit focalisé sur le canton de Genève, la dimension transfrontalière semblait insuffisamment démontrée.

- 3. L'objectif de « mise en place des orientations et outils à destination des SCOT et des acteurs économiques pour maîtriser et accompagner le développement commercial ». Il n'est pas expliqué dans les documents portés à la connaissance du Département de l'Ain, les démarches amorcées ou envisagées pour parvenir au résultat escompté.

Des éléments complémentaires ont été apportés au secrétariat technique par les chefs de file à la suite du pré-comité sur la gouvernance ainsi que sur le suivi de projet et le rôle de l'observatoire du commerce.



Le Département de l'Ain n'a pas été informé de la teneur de ces nouveaux éléments ni en amont ni au moment du comité de programmation.

Compte-tenu de cela le Département a souhaité ajourner la programmation de ce projet, dans l'attente d'obtenir les informations nécessaires à sa prise de décision en toute connaissance.

Enfin, le déséquilibre financier exprimé 71 % côté Suisse et 29 % côté France ne démontre pas, à priori, la caractère transfrontalier et indispensable de ce partenariat, et ne renseigne pas sur sa pérennité.

Le Département reconnaît que l'étude est intéressante, et dimensionnée à la bonne échelle et qu'il est utile de rééquilibrer l'offre commerciale entre centralités et zones périphériques. Toutefois elle vise à répondre aux besoins des habitants, avec comme préalable que ceux-ci sont cohérents avec les préoccupations foncières. Alors que, ce qui oriente principalement les achats des frontaliers sont les prix des produits, et ceux-ci sont très différents en France et en Suisse.

En souhaitant que ces éléments d'explications permettent d'éclairer les membres du comité de programmation sur la position du Département de l'Ain à l'égard de ce projet au moment du Comité de programmation du 23 novembre.

Bonne journée

Cordialement



**Christine FUNAZZI**  
Chargée de mission  
DGAD/Direction des affaires européennes et transfrontalières  
45 Avenue Alsace Lorraine CS 10114  
01000 BOURG EN BRESSE  
Bureau : site de la Madeleine - 13 Av. de la victoire  
Tél : 04 74 24 48 12 | Port : 06 77 41 59 99  
<http://www.ain.fr>

Retrouvez toute l'actualité du Département de l'Ain sur  
Twitter, Facebook et YouTube !



## 2. Sollicitation des chefs de file par le Secrétariat Conjoint

**De :** MEDJALDI-MICHEAU Danièle

**Envoyé :** mardi 19 décembre 2017 17:11

**À :** Charlotte LEGOUIC (charlotte.legouic@genevoisfrancais.org); Floriane VERGARA (floriane.vergara@genevoisfrancais.org)

**Cc :** HILAND Hervé

**Objet :** Proxiconso questionnements suite au Comité de programmation

**Importance :** Haute

Bonjour à nouveau

Voici les différents éléments qui ont motivé l'avis défavorable d'un membre du Comité de suivi réuni le 23 novembre dernier. Je vous remercie de bien vouloir nous apporter ou préciser vos arguments en réponse à ces questionnements :

« 1. La notion d'observatoire du Grand Genève :

Dans la fiche détaillé du projet il est indiqué dans les actions : « mettre en œuvre la mesure n°1 du Plan d'action commerce du Canton de Genève, qui vise à mettre sur pied un observatoire du commerce genevois. Le plan d'action commerce constitue l'un des axes de la stratégie économique cantonale. »

Des membres du comité technique (dont l' Ain) ont regretté que l'observatoire du commerce soit focalisé sur le canton de Genève, la dimension transfrontalière semblait insuffisamment démontrée.

2. L'objectif de « mise en place des orientations et outils à destination des SCOT et des acteurs économiques pour maîtriser et accompagner le développement commercial » : Il n'est pas expliqué dans les documents portés à la connaissance du Département de l'Ain les démarches amorcées ou envisagées pour parvenir au résultat escompté.

3.Des éléments complémentaires sont demandés sur la gouvernance ainsi que sur le suivi du projet et le rôle de l'Observatoire du commerce

4.Enfin, le déséquilibre financier exprimé 71 % côté Suisse et 29 % côté France ne démontre pas, à priori, le caractère transfrontalier et indispensable de ce partenariat, et ne renseigne pas sur sa pérennité.

5.L'étude est intéressante, et dimensionnée à la bonne échelle et il est utile de rééquilibrer l'offre commerciale entre centralités et zones périphériques. Toutefois elle vise à répondre aux besoins des habitants, avec comme préalable que ceux-ci sont cohérents avec les préoccupations foncières. Alors que, ce qui oriente principalement les achats des frontaliers sont les prix des produits, et ceux-ci sont très différents en France et en Suisse. »

Bien cordialement à vous, je reste à votre disposition

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE



Danièle MEDJALDI-MICHEAU  
Direction Europe et rayonnement international  
Chargée de mission Interreg France-Suisse  
Tel. 03 81 61 55 58

4,square Castan – CS51857  
25031 BESANCON cedex

### 3. Réponse du Pôle Métropolitain du Genevois français : chef de file France



Madame La Présidente de l'Autorité de Gestion  
Marie-Guite DUFAY  
Secrétariat Conjoint - INTERREG France-Suisse  
4 Square Castan CS 51857  
27031 BESANCON  
France

Ambilly, le 22 décembre 2017

Objet: Projet PROXICONSO: Réponses aux questionnements suite au Comité de Programmation du 23 novembre 2017

Madame La Présidente,

Suite au Comité de Programmation INTERREG France – Suisse du 23 novembre dernier, vos services nous ont fait part, dans un mail daté du 19 décembre 2017, des interrogations soulevées par les membres du Comité de Programmation sur le projet PROXICONSO. Nos réponses à ces questionnements pourront vous permettre d'initier la procédure de consultation écrite, telle que vous l'envisagez, auprès des membres du Comité de Programmation INTERREG France – Suisse, afin d'aboutir à une décision sur ce projet.

Il nous paraît important de rappeler que, suite au Comité de Pré-programmation du 28 septembre 2017, il nous avait été demandé de modifier l'Axe et l'Objectif Spécifique du projet et d'apporter un certain nombre de compléments. Nous avons ainsi apporté des compléments qui recourent en grande partie les interrogations exprimées aujourd'hui.

Dans la perspective de la consultation écrite des membres du Comité de Programmation, nous précisons ci-après, les points sur lesquels vous avez attiré notre attention :

**1. La notion d'observatoire du Grand Genève :** dans la fiche détaillée du projet il est indiqué dans les actions : « mettre en œuvre la mesure n°1 du Plan d'action commerce du Canton de Genève, qui vise à mettre sur pied un observatoire du commerce genevois. Le plan d'action commerce constitue l'un des axes de la stratégie économique cantonale. » Des membres du comité technique (dont l'Ain) ont regretté que l'observatoire du commerce soit focalisé sur le canton de Genève, la dimension transfrontalière semblait insuffisamment démontrée.

A l'échelle du Grand Genève, les questions relatives à la consommation des ménages présentent un intérêt certain, partagé par l'ensemble des partenaires, comme l'atteste le projet PROXICONSO. La réalisation d'une enquête de consommation à l'échelle transfrontalière constitue une première étape pour alimenter en données transfrontalières l'ensemble des partenaires. L'observatoire intervient dans un second temps et est prévu d'abord à l'échelle du Canton de Genève. Il pourrait ensuite être étendu à l'ensemble du Grand Genève. En effet, dans le temps qui est celui des projets INTERREG et au regard des besoins de structuration importants pour la mise en place d'un Observatoire du commerce à une échelle transfrontalière, il est plus réaliste d'initier la démarche de mise en place d'un observatoire du commerce chez l'un des partenaires, puis de l'étendre par la suite. La démarche par laquelle l'un des partenaires initie une méthodologie, ensuite étendue au reste du territoire transfrontalier, est fréquemment employée au sein du Grand Genève.

Dans un premier temps, il s'agit donc de réaliser l'enquête consommation comme préalable indispensable à la mise en place d'habitudes de travail sur les questions commerciales entre les partenaires du projet INTERREG et avec d'autres partenaires (CCI de l'Ain qui dispose d'un observatoire du commerce avec lequel des passerelles doivent être construites, Observatoire Statistique Transfrontalier, etc.). Cette enquête consommation constitue véritablement la première brique d'une observation régulière du territoire et de ses évolutions.

Dans un second temps, l'Observatoire du Commerce du Canton de Genève devra permettre d'affiner une méthodologie d'observation. Les enseignements tirés de la mise en place d'une observation du commerce à l'échelle genevoise pourront ainsi être étendus à l'échelle du Grand Genève.

La structuration de l'observatoire du commerce genevois se fera au regard des enseignements de l'enquête consommation et sera pilotée par le Département de la Sécurité et de l'Economie du Canton de Genève. Le Pôle métropolitain sera associé à la gouvernance pour la structuration de cet observatoire afin de faciliter une éventuelle extension du périmètre étudié.

Il est à noter que cet observatoire est inscrit dans la Stratégie Economique 2030 du Canton et intervient dans le cadre de la mise en place d'un plan d'actions et de mesures pour le Canton, à l'image du Schéma métropolitain d'Aménagement Commercial pour le Genevois français. En effet, le Schéma Métropolitain d'Aménagement Commercial, élaboré à l'échelle du Genevois français, permettra également d'observer le commerce sur la partie française de l'agglomération. Ces données seront intégrées dans l'observatoire statistique et cartographique du Pôle métropolitain et pourront alimenter un futur observatoire du commerce transfrontalier.

2. L'objectif de « mise en place des orientations et outils à destination des SCOT et des acteurs économiques pour maîtriser et accompagner le développement commercial » : Il n'est pas expliqué dans les documents portés à la connaissance du Département de l'Ain les démarches amorcées ou envisagées pour parvenir au résultat escompté.

Le Schéma métropolitain d'aménagement commercial (SMAC) s'inscrit dans le cadre de la démarche InterSCOT du Genevois français. Il a donc vocation à être décliné et intégré dans les 7 SCOT du territoire et notamment dans leurs éventuels Documents d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC). Le Schéma métropolitain d'aménagement commercial a ainsi pour vocation de mettre en place des règles du jeu communes aux 8 EPCI composant le Genevois français afin de porter une même stratégie et une politique commune de développement commercial. Il pourra ainsi servir de cadre de référence pour la participation des élus aux Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (CDAC).

3. Des éléments complémentaires sont demandés sur la gouvernance ainsi que sur le suivi du projet et le rôle de l'Observatoire du commerce

La volonté des partenaires de travailler collectivement et de façon coordonnée sur les questions relatives à l'aménagement commercial est manifeste compte tenu de leur implication durable sur le projet PROXICONSO. La pérennité des réflexions et les habitudes de travail transfrontalières sont assurées par le travail bilatéral entre les chefs de file de l'opération et son inscription dans le cadre plus large du GLCT Grand Genève.

Une sollicitation des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie ainsi que de la région Auvergne - Rhône-Alpes et des chambres consulaires est prévue afin de leur permettre de suivre ce travail s'ils le souhaitent. Les départements et la région seront dans tous les cas informés régulièrement des différents travaux dans le cadre du GLCT Grand Genève.

4. Le déséquilibre financier exprimé 71 % côté Suisse et 29 % côté France ne démontre pas, a priori, le caractère transfrontalier et indispensable de ce partenariat, et ne renseigne pas sur sa pérennité

La réalisation d'une « enquête ménage » sur l'ensemble du Grand Genève est bien un projet à caractère transfrontalier, qui nécessite obligatoirement l'accord et la participation des territoires concernés : Canton de Genève et Genevois français, les deux chefs de files.

Si les stratégies sont élaborées à l'échelle de chacun des deux territoires, elles seront partagées dans le cadre du GLCT Grand Genève et pourront préfigurer une stratégie globale transfrontalière dans un second temps. Ce partenariat est donc indispensable, bien que les dépenses ne soient pas partagées à la même hauteur pour les deux chefs de file. L'implication des partenaires est partagée, au regard des capacités de chacun à fournir des ressources humaines, techniques et bien sûr budgétaires.

5. L'étude est intéressante, et dimensionnée à la bonne échelle et il est utile de rééquilibrer l'offre commerciale entre centralités et zones périphériques. Toutefois elle vise à répondre aux besoins des habitants, avec comme préalable que ceux-ci sont cohérents avec les préoccupations foncières. Alors que, ce qui oriente principalement les achats des frontaliers sont les prix des produits, et ceux-ci sont très différents en France et en Suisse. »

L'enquête ménage a justement pour objectif de caractériser les achats des habitants du Grand Genève (frontaliers mais aussi non frontaliers) pour objectiver leur consommation (prix effectivement, mais aussi qualité produit, disponibilité et proximité de l'offre, etc.).

Vous souhaitant bonne réception des présentes, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre considération distinguée.

Jean DENAIS  
Président du Pôle Métropolitain du Genevois  
français

Antonio HODGERS  
Conseiller d'Etat de Genève en charge de  
l'Aménagement, du Logement et de  
l'Energie

## 4. Réponse de la République et Canton de Genève : chef de file Suisse



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie  
Le Conseiller d'Etat

COPIE

DALE  
Case postale 3880  
1211 Genève 3

Madame la Présidente de l'Autorité de Gestion  
Marie-Guite DUFAY  
Secrétariat Conjoint INTERREG  
France Suisse  
4 square Castan CS 51857  
27031 BESANCON  
FRANCE

*Nb: ARVBL/MSA/ps - Aigle n° 514345-2017  
Dossier traité par : Mme Marie Sophie Aubert  
022 546 73 49*

Genève, le 16 janvier 2018

**Concerne : INTERREG PROXICONSO - Réponses aux questionnements suite au Comité de Programmation du 23 novembre 2017.**

Madame la Présidente,

Suite au Comité de Programmation INTERREG France - Suisse du 23 novembre dernier, vos services ont fait part au Pôle Métropolitain du Genevois Français (PMGF) des Interrogations soulevées par le conseil départemental de l'Ain sur le projet PROXICONSO dans un mail daté du 19 décembre 2017.

Par la présente, je souhaite confirmer qu'en tant que chef de file conjoint de cette démarche, le canton de Genève partage entièrement l'argumentaire développé par le PMGF dans son courrier du 22 décembre dernier, que vous trouverez en annexe, et également rappeler certains aspects complémentaires aux membres du Comité de programmation INTERREG.

Le projet PROXICONSO qui a été mis à l'ordre du jour du comité de programmation de novembre dernier a préalablement été discuté et instruit au sein des instances techniques INTERREG. Il nous avait alors été demandé de modifier l'Axe et l'Objectif Spécifique du projet et d'apporter un certain nombre de compléments. Ceux-ci ont été produits et les validations techniques ont dès lors été obtenues lors du Comité de Pré-programmation du 28 septembre 2017. Ces éléments nous semblent répondre à certaines des interrogations du conseil départemental de l'Ain.

Je souhaite également préciser que le Pôle Métropolitain du Genevois Français et le canton de Genève, chefs de file conjoints de cette démarche côté français et suisse, ont régulièrement associé et informé les partenaires du Grand Genève, tant sur les contenus et objectifs poursuivis que sur les moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Ont été inclus les territoires partenaires qui ne sont pas concernés par l'enquête envisagée dans le cadre du programme PROXICONSO sur l'entier de leur territoire, à l'instar du Canton de Vaud, des conseils départementaux de l'Ain et de la Haute Savoie.

Par ailleurs, je précise que PROXICONSO est constitué de 3 démarches :

- L'enquête de consommation à l'échelle transfrontalière, pilotée par le canton de Genève et le PMGF
- Le Schéma Métropolitain d'Aménagement Commercial, sous la responsabilité du Pôle Métropolitain du Genevois Français

---

DALE - Rue de l'Hôtel-de-Ville 14 • 1204 Genève  
Tél. +41 (0) 22 327 94 00 • Fax +41 (0) 22 327 94 09 • www.ge.ch  
Ligne TPG 36 - arrêt Hôtel-de-Ville

- L'observatoire du commerce genevois, sous la responsabilité des services économiques du canton de Genève.

Ces éléments sont précisément décrits dans le dossier déposé en septembre dernier.

La première démarche, qui fait l'objet des questions du Conseil Départemental de l'Ain, vise à prendre connaissance des pratiques d'achat sur le territoire du Grand Genève, pour pouvoir les décrire et les caractériser. Cette analyse permettra d'identifier les enjeux potentiels et de poser les jalons permettant d'organiser le territoire de manière plus cohérente en termes d'offre commerciale pour répondre au mieux aux attentes des populations de notre bassin de vie, des deux côtés de la frontière. La vision commune qui pourrait être construite à l'échelle de l'agglomération servira de socle commun. Comme pour d'autres politiques publiques, telles que les transports, celui-ci se déclinera ensuite dans chaque territoire en utilisant les documents cadres et processus décisionnels qui sont les siens, selon les ressources dont il dispose.

Ainsi, pour le canton de Genève, dans le domaine de l'aménagement du territoire, c'est le Plan Directeur cantonal (PDCn) qui bénéficiera de l'apport des résultats de l'enquête, dans la partie concernant les installations commerciales de grande importance (Fiche A09 PDCn 2030), et au niveau économique, c'est la stratégie économique cantonale qui pourra se concrétiser sur le volet commercial, avec la mise en place d'un observatoire du commerce genevois.

Pour le PMGF, un schéma d'aménagement commercial pourra être structuré en intégrant, lui aussi les résultats de l'enquête et alimenter les différents documents de planifications locaux (SCOT, interSCOT).

Cette connaissance du fonctionnement de notre bassin de vie en termes de consommation nous est également nécessaires pour engager, plus largement, un dialogue et une meilleure coordination franco-suisse sur les questions commerciales, y compris avec les acteurs privés.

Je souhaite que les éléments de contexte rappelés ci-dessus, ainsi que le courrier du 22 décembre dernier du PMGF, vous assurent du grand intérêt de cette démarche pour l'agglomération genevoise, et plus particulièrement pour le canton de Genève, et qu'ils permettent de répondre aux interrogations des membres du Comité de Programmation, afin que PROXICONSO puisse bénéficier des fonds INTERREG.

Restant à votre disposition pour tout échange que vous jugeriez opportun concernant ce dossier, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

  
Antonio Hodgess

Annexe : mentionnée

Copie à :

Madame Anne-Marie OLEKSY, Directrice  
Direction Europe et relations internationales, Région Bourgogne – Franche-Comté  
Madame Laure Coussol Chargée de mission  
Coordination Régionale Interreg, arçjurassin

## 5. Consultation des membres du Comité de suivi par l'Autorité de gestion

**De :** GOUGET Aurélie

**Envoyé :** vendredi 19 janvier 2018 16:31

**À :** AUCLAIR Patrick; AYACHE Patrick; 'christophe.bellucci@doubs.fr'; 'annie.belot@dgfp.finances.gouv.fr'; 'stephane.berdat@jura.ch'; 'brigitte.bettu@ain.fr'; 'etienne.blanc@auvergnerhonealpes.fr'; 'enrico.bolzani@etat.ge.ch'; 'michel.brand@territoiredebelfort.fr'; 'karine.bracey-duthe@ne.ch'; 'thierry.brunet@bfc.gouv.fr'; CHAPPAZ Amélie; CHARLES Pierre-Olivier; CHARPIOT Kadra; Coussot Laure; DINETTE Maryline; 'emilie.dissard@hautesavoie.fr'; DUFFET Clémence; 'nathalie.dumas@auvergnerhonealpes.fr'; 'christine.funazzi@ain.fr'; 'evelyne.gadoux@auvergnerhonealpes.fr'; 'iva.gailly@ec.europa.eu'; 'Mireille.Gasser@arcjurassien.ch'; 'marie.gastaldi@hautesavoie.fr'; GOUGET Aurélie; 'ismael.grosjean@admin.vs.ch'; 'veronique.gruber@fr.ch'; 'anne.guillabert@ara.gouv.fr'; HALLIEZ Corinne; HILAND Hervé; 'Laurence.Jannin@doubs.fr'; 'lea.laveau@etat.ge.ch'; 'annick.linard@bfc.gouv.fr'; 'alopez@jura.fr'; LUCCHESI Liliane; MAGONI Nadia; 'kim.maradam@sta.be.ch'; MAROTTE Raphaele; MEDJALDI-MICHEAU Danièle; 'nathalie.monniot@territoiredebelfort.fr'; 'thomas.moser@sta.be.ch'; OLEKSY Anne-Marie; 'brigitte.pitteloud@admin.vs.ch'; PLESIAT Mathieu; 'helene.poize@ara.gouv.fr'; POUPART Sara; 'maiko.python@etat.ge.ch'; ANGEBAULT Armelle; 'gilles.secula@bfc.gouv.fr'; THOZET Cecile; 'mylene.tordjeman@hautesavoie.fr'; 'celine.vallet@auvergnerhonealpes.fr'; VERLEYE Maryline; 'gian-valentino.viredaz@ne.ch'; WILBRETT Anne; WYMYSLOWSKI Cindy; VUILLEMIN-MOREL Stéphanie; 'norbert.zufferey@vd.ch'

**Objet :** Interreg FR-CH : CR du CS 23nov + consultation écrite ProxiConso

**Importance :** Haute

Bonjour,

Par le présent mail je vous informe, d'une part de la diffusion des comptes rendus du comité de suivi du 23 novembre 2017, d'autre part du lancement de la consultation écrite sur ProxiConso.

Comme prévu le 23 novembre dernier par le comité de suivi, statuant sur la base de l'article 4 de son règlement intérieur instaurant une procédure écrite par saisine de ses membres, et en concertation avec la Coordination régionale Interreg (CRI) suisse, je vous prie de trouver ci-joint le document relatif à la présente consultation écrite sur le projet ProxiConso. En effet, suite aux remarques que nous a précisées le Département de l'Ain et que j'ai portées à votre connaissance le 20 décembre dernier (par mail 11h16), les porteurs du projet ProxiConso ont été consultés et ont apporté leurs réponses que vous pourrez lire dans ledit document ci-joint.

Vous voudrez bien nous remettre votre avis au plus tard **mardi 06 février 2018**. A défaut de réponse, l'avis sera considéré comme tacite, étant rappelé que ces avis permettront de décider de la programmation, du rejet ou d'un nouvel ajournement du projet ProxiConso.

Par ailleurs, je vous prie de bien vouloir trouver sur la plateforme oodrive les comptes rendus du comité de suivi, cosignés par M. Karakash et M. Ayache.

Nous nous tenons naturellement à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien sincèrement,

**REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE**

**Interreg**   
France-Suisse

Hervé HILAND  
Direction Europe et rayonnement international  
Chef du service Interreg France-Suisse  
Tel. 03 81 61 63 77 / 06 12 643 649

4 square Castan – CS 51857  
25031 Besançon cedex

(bât. LaCity, 2 rue Gabriel Plançon à Besançon)



## 6. Avis du Département du Doubs

**De :** JANNIN Laurence [mailto:Laurence.Jannin@doubs.fr]

**Envoyé :** mercredi 31 janvier 2018 16:14

**À :** GOUGET Aurélie

**Cc :** BELLUCCI Christophe

**Objet :** RE: Interreg FR-CH : CR du CS 23nov + consultation écrite ProxiConso

Bonjour Madame,

Suite à la sollicitation de la Région concernant la consultation écrite concernant :

- La programmation du projet PROXICONSO

Suite aux éléments portés à connaissance par les porteurs de projet en réponse aux interrogations émises, le Département du Doubs émet un avis favorable pour que ce projet puisse être programmé lors du prochain comité de programmation.

Cordialement

**Laurence JANNIN**

Direction du Développement et de l'Équilibre des Territoires

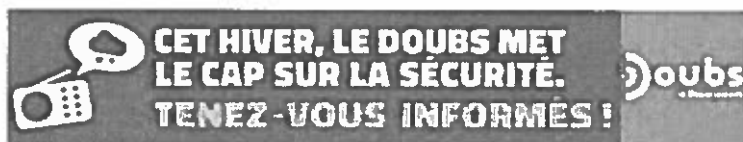
Service Ingénierie financière des projets

Développeur Europe et coopération internationale

Tel: +33381258539



Contribuez à la protection de l'environnement, n'imprimez ce mail qu'en cas de nécessité



## 7. Avis du Département de Haute-Savoie



DGA DEVELOPPEMENT TERRITORIAL  
Pôle Animation Territoriale et Développement Durable  
Service Europe, Transfrontalier, Enseignement Supérieur, Innovation  
23 rue de la Paix CS 32444 - 74041 ANNECY CEDEX  
T / 04 50 33 50 04

Hôtel du Département  
1 Avenue d'Albigny  
CS 32444  
74041 Annecy Cedex  
T / 04 50 33 50 00

Nos réf. : 014/ED/MG/MT  
Affaire suivie par : Emilie DISSARD

Madame Marie-Guite Dufay  
Présidente de la Région Bourgogne -  
Franche-Comté  
4 square Castan  
CS 51857  
F - 25031 Besançon cedex

Annecy, le 05 FÉV 2018

Objet : Consultation écrite du Comité de Suivi Interreg V France Suisse 2014-2020 du  
19 janvier 2018 - PROXICONSO

Madame la Présidente,

Vous avez sollicité les membres du programme INTERREG V France Suisse dans le cadre d'une consultation écrite du Comité de suivi portant sur la programmation du projet « PROXICONSO ».

Ce projet consiste à réaliser une étude de consommation auprès des ménages du Grand Genève afin de permettre la mise en œuvre de stratégies d'aménagement commercial plus efficaces et limitant l'étalement urbain.

Comme je l'ai exprimé lors du dernier comité de suivi, ce projet est pertinent car il apporte une réponse à la définition d'une stratégie d'aménagement commercial pour le Grand Genève. Cette étude complémentaire est nécessaire à l'objectivation de la connaissance sur l'offre commerciale présente sur le territoire et sur l'évolution des modes de consommation. Elle est intéressante dans l'optique prospective d'amélioration de l'offre existante. J'émet donc un avis favorable pour la programmation de ce projet.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de mes salutations distinguées.

La Vice-présidente du Département en  
charge des Affaires et Programmes  
Européens, Lecture Publique.

Laure TOWNLEY-BAZAILLE